Collège :
Ville :

Récapitulatif des achats de produits locaux

2023

n°facture	Date de facture	Nom du fournisseur	Code postal	Catégorie fournisseur	Produit	Quantité	Unité	Bio	Label rouge	HVE*	Fermier*	origine produit	Prix HT	Prix TTC
				producteur / entreprise locale / artisan				oui/non	oui/non	niveau 1 / niveau2 / niveau3 / non	oui/non	Allier / départements limitrophes		
TOTAUX													0	0

*

HVE Haute valeur environnementale

Fermier La mention valorisante «fermier» ou «produit de la ferme» ou «produit à la ferme» est réservée aux produits élaborés sur la ferme et dont les matières premières ont été obtenues et élaborées sur la même exploitation agricole.
Cette mention valorisante ne concerne que :
- les œufs fermiers,
- les fromages fermiers (y compris les fromages blancs),
- les volailles de chair fermières et que pour des volailles bénéficiant d'un Label Rouge, d'une appellation d'origine ou du signe « agriculture biologique ». Par dérogation, ces dispositions ne s'appliquent pas aux productions à petite échelle, destinées à la vente directe ou locale mentionnées à l'article L. 654-3 du code rural.
- la viande de gros bovins fermiers de boucherie et la viande de porc : la mention « fermier » ne s'applique que pour des modes de production en Label Rouge.